NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/699/Add.1
24 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 162 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 10	3
II.	ÉTAT DES CONTRIBUTIONS	11	5
III.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	12	5
IV.	GESTION FINANCIÈRE	13	5
V.	PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 7 AOÛT 1993 AU 31 JANVIER 1994 (COMPTE TENU DES ACTIVITÉS PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE DE LA MISSION)	14	5
VI.	PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er FÉVRIER AU 31 MARS 1994	15 - 16	5
VII.	PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 1994	17	6
VIII.	MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION	18	6

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

Annexes

I. Prévisions de dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour la période allant du 1er février au 31 mars 1994 — État récapitulatif 8

II. Prévisions de dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour la période allant du 1er février au 31 mars 1994 — Renseignements complémentaires 11

III. Prévisions de dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1994 — État récapitulatif 25

IV. Prévisions de dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1994 — Renseignements complémentaires 28

V. Tableau d'effectifs proposé 38

VI. Personnel civil et dépenses y afférentes pour la période allant du 1er février au 31 mars 1994 39

VII. Définitions d'emploi succinctes pour le personnel civil . . . 40

VIII. Personnel civil et dépenses y afférentes pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1994 42

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 26 de son rapport en date du 6 décembre 1993[1], le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale que le montant brut nécessaire au maintien d'une présence de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour la période de six mois allant du 1er février au 31 juillet 1994 était estimé à 1 516 800 dollars (montant net : 1 445 400 dollars), au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 janvier 1994. Ces prévisions de dépenses avaient été établies sur la base du maintien de la MONUG avec un effectif autorisé maximum de cinq observateurs militaires conformément à la résolution 881 (1994) du Conseil, en date du 4 novembre 1993.

2. Par une lettre datée du 16 décembre 1993[2], adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait savoir qu'un mémorandum d'accord[3] avait été signé à Genève le 1er décembre 1993 par les parties au conflit en Géorgie. De l'avis du Secrétaire général, cela représentait un progrès encourageant sur la voie d'une paix durable dans la région.

3. À la suite de la signature de ce document, le Secrétaire général demandait au Conseil de sécurité une autorisation conditionnelle pour le déploiement de 50 observateurs militaires des Nations Unies supplémentaires, au maximum, avec un effectif minimal de personnel civil d'appui. Il informait par ailleurs le Conseil de son intention de déployer sur place 10 de ces observateurs supplémentaires dans les deux semaines suivant l'approbation du Conseil, les autres étant affectés le plus rapidement possible.

4. Après avoir examiné la lettre du Secrétaire général, le Conseil, par sa résolution 892 (1993) du 22 décembre 1993, a autorisé le déploiement progressif au sein de la MONUG, conformément à la demande du Secrétaire général, d'un maximum de 50 observateurs militaires des Nations Unies supplémentaires. En outre, sur la base d'un nouveau rapport du Secrétaire général daté du 25 janvier 1994 et de l'additif 1 audit rapport[4], le Conseil de sécurité, dans sa résolution 896 (1994) du 31 janvier 1994, a approuvé la prolongation du mandat de la MONUG jusqu'au 7 mars 1994 dans la limite des effectifs autorisés dans la résolution 892 (1993). D'autre part, le Conseil s'est déclaré disposé, pendant cette période, à examiner avec promptitude toute recommandation du Secrétaire général d'augmenter les effectifs de la MONUG dans la limite (88 observateurs militaires) spécifiée par la résolution 858 (1993).

5. Les membres du Conseil ont également pris note des deux options décrites au paragraphe 22 du rapport du Secrétaire général (S/1994/80) et l'ont prié de lui faire rapport sur les modalités d'application des deux options et sur les circonstances qui pourraient justifier la mise en place de l'une ou l'autre option. Ultérieurement, une mission technique se composant de trois fonctionnaires a été envoyée dans la région pour élaborer un plan de déploiement d'une opération des Nations Unies selon les deux options, de manière à permettre au Secrétaire général de présenter au Conseil des recommandations comme suite à sa demande.

6. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 3 mars 1994[5], le Secrétaire général a rendu compte des efforts politiques qui continuaient d'être

déployés afin de réaliser des progrès substantiels sur la voie de l'instauration d'une paix durable en Géorgie. Il y faisait mention d'un communiqué[6] qui avait été signé à Genève le 13 janvier 1994 entre les parties au conflit ainsi que d'une deuxième réunion du Groupe d'experts chargé d'examiner le statut politique de l'Abkhazie qui s'était tenue à Moscou du 8 au 10 février. Une troisième série de négociations s'était tenue à Genève du 22 au 25 février 1994, sous la présidence de son Envoyé spécial en Géorgie. Malheureusement, ces négociations n'avaient pas abouti comme prévu à la signature d'un projet de déclaration relative à des mesures visant à un règlement politique du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie[7]. Les négociations avaient donc été suspendues et il avait été décidé de les reprendre au Siège de l'ONU, à New York, le lundi 7 mars 1994.

7. Le Secrétaire général a également indiqué que l'équipe technique qui avait été envoyée en Géorgie le 6 février était rentrée au bout de deux semaines mais n'avait pas été en mesure d'établir un plan pour le déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix de type classique, comme il était envisagé selon la première option présentée dans son rapport du 25 janvier 1994[4]. En outre, en l'absence de toute modalité de fonctionnement pour une force multinationale, comme prévu dans la deuxième option dont faisait état le même rapport, il était impossible de définir les nouvelles fonctions de la MONUG. Le Secrétaire général faisait observer que, depuis son rapport précédent en date du 25 janvier 1994, la situation entre les deux parties au conflit, loin de s'être améliorée, avait empiré. En conséquence, malgré ce qu'avait exigé le Conseil de sécurité, les négociations politiques n'avaient toujours pas enregistré de progrès substantiels. Il recommandait donc que le mandat existant de la MONUG soit prorogé pour une courte période.

8. Par sa résolution 901 (1994) du 4 mars 1994, le Conseil a pris note de la reprise à New York, le 7 mars 1994, des négociations tenues à Genève du 22 au 24 février 1994 et a décidé de proroger le mandat de la MONUG pour une période additionnelle intérimaire prenant fin le 31 mars 1994.

9. Le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un nouveau rapport en date du 18 mars 1994[8], dans lequel il indiquait qu'à l'issue de la reprise des négociations, les parties demeuraient très divisées sur trois grands points :

a) La reconnaissance de l'intégrité territoriale de la Géorgie;

b) Le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées;

c) Le rôle et la zone de déploiement d'une éventuelle force de maintien de la paix.

10. Dans ces conditions, le Secrétaire général a recommandé que le mandat de la MONUG soit prorogé jusqu'au 30 juin 1994 et que son effectif actuel de 21 observateurs militaires soit maintenu jusqu'à cette date.

II. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS

11. Au 31 janvier 1994, des contributions d'un montant total de 2 470 084 dollars avaient été réparties entre les États Membres au titre de la MONUG pour la période allant de sa création au 31 janvier 1994. Les contributions non acquittées au 21 mars 1994 représentaient 1 601 148 dollars.

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

12. Dans son rapport à l'Assemblée générale en date du 6 décembre 1993[1], le Secrétaire général a lancé un appel aux États Membres pour qu'ils versent des contributions volontaires pour la MONUG. En réponse à cet appel, le Gouvernement suisse a versé au compte spécial pour la MONUG une contribution volontaire en espèces d'un montant de 681 875,67 dollars.

IV. GESTION FINANCIÈRE

Ressources mises à la disposition de la Mission pour la période allant du 24 août 1993 au 31 mars 1994

13. Par sa décision 48/475 du 23 décembre 1993, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 2 786 600 dollars (montant net : 2 680 100 dollars) pour la MONUG pendant la période allant du 24 août 1993 au 31 mars 1994. Par la même décision, l'Assemblée a également décidé de répartir entre les États Membres le montant brut de 2 536 200 dollars (montant net : 2 439 300 dollars) pour la période prenant fin le 31 janvier 1994.

V. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 7 AOÛT 1993 AU 31 JANVIER 1994 (COMPTE TENU DES ACTIVITÉS PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE DE LA MISSION)

14. Le montant brut des dépenses qui seront engagées par la MONUG du 7 août 1993 au 31 janvier 1994, y compris celles afférentes aux activités préalables à la mise en place de la Mission, est estimé à 2 278 800 dollars (montant net : 2 198 400 dollars). On trouvera à l'annexe I du rapport du Secrétaire général un tableau récapitulatif des prévisions de dépenses pour la période considérée et des renseignements complémentaires à l'annexe II dudit rapport[1].

VI. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er FÉVRIER AU 31 MARS 1994

15. Le montant brut nécessaire pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant la période de deux mois considérée est estimé à 1 251 800 dollars (montant net : 1 220 100 dollars). On trouvera à l'annexe I au présent additif un tableau récapitulatif des prévisions de dépenses pour cette période et des renseignements complémentaires à l'annexe II. L'annexe V au présent additif contient le tableau des effectifs prévus pour la MONUG tandis que la dotation en

personnel civil et les dépenses correspondantes pour cette même période sont indiquées à l'annexe VI. Les définitions d'emploi du personnel civil international sont indiquées à l'annexe VII.

16. Eu égard à la période sur laquelle porte le présent mandat et à l'augmentation des effectifs de la Mission depuis la mi-janvier 1994, les prévisions de dépenses présentées dans les annexes III et IV du rapport du Secrétaire général (A/48/699) pour la période allant au-delà du 31 janvier 1994 sont remplacées par les présentes prévisions.

VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 1994

17. Le montant brut nécessaire au maintien d'une présence de la MONUG à raison d'un effectif de 21 observateurs militaires pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1994 est estimé à 1 002 600 dollars (montant net : 939 000 dollars); il est ventilé à l'annexe III, un complément d'informations étant donné à l'annexe IV. La dotation de la MONUG en personnel civil et les dépenses correspondantes pour la période considérée sont indiquées à l'annexe VIII.

VIII. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION

18. L'Assemblée générale devrait prendre, à sa quarante-huitième session, les mesures suivantes concernant le financement de la MONUG :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 2 278 800 dollars (montant net : 2 198 400 dollars) au titre des opérations de la MONUG pour la période allant du 7 août 1993 au 31 janvier 1994, montant qui a déjà été réparti par l'Assemblée générale dans sa décision 48/475 [voir A/48/699/Corr.1, par. 29 a)];

b) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 1 251 800 dollars (montant net : 1 220 100 dollars) au titre des opérations de la MONUG pour la période allant du 1er février au 31 mars 1994 et répartir un montant additionnel brut de 994 400 dollars (montant net : 979 200 dollars), compte tenu du montant brut de 257 400 dollars (montant net : 240 900 dollars) déjà réparti conformément à la décision 48/475 de l'Assemblée générale;

c) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 1 002 600 dollars (montant net : 939 000 dollars) au titre des opérations de la MONUG pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1994 et répartir ledit montant, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MONUG;

d) Pour la période postérieure au 30 juin 1994, et dans l'hypothèse où le Conseil de sécurité déciderait de maintenir la MONUG au-delà de cette date, ouvrir des crédits et/ou autoriser des engagements de dépenses à concurrence d'un montant brut de 334 200 dollars par mois (montant net : 313 000 dollars) et répartir les montants ainsi approuvés.

Notes

[1] A/48/699.

[2] S/26901.

[3] S/26875, appendice.

[4] S/1994/80 et Add.1.

[5] S/1994/253.

[6] S/1994/32, annexe.

[7] S/1994/253, annexe.

[8] S/1994/312.

Annexe I

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er FÉVRIER AU 31 MARS 1994

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Prévisions de dépenses
1.	Dépenses afférentes au personnel militaire		
	a)	Observateurs militaires	
		Indemnité de subsistance (missions)	117,1
		Frais de voyage	34,0
		Indemnité d'habillement et d'équipement	1,7
		Total partiel	152,8
	b)	Contingents	—
	c)	Autres dépenses afférentes au personnel militaire	—
		Matériel appartenant aux contingents	—
		Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—
		Total partiel	—
		Total, rubrique 1	152,8
2.	Dépenses afférentes au personnel civil		
	a)	Police civile	—
	b)	Personnel international et personnel local	
		Traitements du personnel international	82,2
		Traitements du personnel local	2,4
		Consultants	—
		Dépenses communes de personnel	69,1
		Indemnité de subsistance (missions)	51,4
		Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	10,0
		Autres frais de voyage	12,0
		Total partiel	227,1
	c)	Personnel contractuel international	—
	d)	Volontaires des Nations Unies	—
	e)	Personnel fourni par les gouvernements	—
	f)	Personnel civil chargé d'observer les élections	—
		Total, rubrique 2	227,1
3.	Locaux/hébergement		
	Location de locaux		—
	Aménagement et rénovation des locaux		4,0
	Fournitures d'entretien		1,0
	Services d'entretien		2,0
	Éclairage, chauffage, énergie et eau		10,0
	Bâtiments préfabriqués		—
		Total, rubrique 3	17,0

		Prévisions de dépenses
4.	Réparations de l'infrastructure	—
5.	Transports	
	Achat de véhicules	246,6
	Location de véhicules	—
	Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien	2,4
	Pièces de rechange, réparations et entretien	5,8
	Carburant et lubrifiants	9,2
	Assurance	1,3
	Total, rubrique 5	265,3
6.	Opérations aériennes	—
7.	Opérations navales	—
8.	Transmissions	
	a) Éléments complémentaires	
	Matériel de transmissions	98,1
	Pièces de rechange et fournitures	15,3
	Matériel d'atelier et d'essai	89,6
	Communications par réseaux commerciaux	43,2
	Total partiel	246,2
	b) Contrat relatif au réseau principal	—
	Total, rubrique 8	246,2
9.	Matériel divers	—
	Mobilier de bureau	—
	Équipement de bureau	12,9
	Matériel informatique	68,2
	Groupes électrogènes	7,8
	Matériel d'observation	—
	Citernes à essence et débitmètres	—
	Matériel médical et dentaire	—
	Équipement de logement	—
	Équipements divers	2,0
	Matériel pour la défense des périmètres	—
	Matériel d'épuration d'eau	—
	Pièces de rechange, réparations et entretien	2,5
	Total, rubrique 9	93,4
10.	Fournitures et services	
	a) Services divers	
	Vérification des comptes	—
	Services contractuels	2,0
	Services informatiques	—
	Services de sécurité	—
	Services médicaux	4,0
	Services d'entretien	—
	Demandes d'indemnisation et règlements	—
	Dépenses de représentation	0,6
	Autres services divers	1,0
	Total partiel	7,6

		Prévisions de dépenses
	b) Fournitures diverses	
	Papeterie et fournitures de bureau	5,8
	Fournitures médicales	39,9
	Fournitures sanitaires et de nettoyage	1,2
	Abonnements	—
	Fournitures électriques	—
	Bâches pare-éclats pour véhicules	—
	Accessoires d'uniforme, drapeaux et plaques d'inventaire	9,6
	Matériel pour la défense des périmètres	—
	Cartes d'état-major	1,5
	Intendance et magasins	—
	Total partiel	58,0
	Total, rubrique 10	65,6
11.	Fournitures et services liés aux élections	—
12.	Programmes d'information	—
13.	Programmes de formation	—
14.	Programmes de déminage	—
15.	Aide au désarmement et à la démobilisation	—
16.	Fret aérien et de surface	
	Transport du matériel appartenant aux contingents	34,0
	Transport aérien militaire	—
	Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	99,4
	Total, rubrique 16	133,4
17.	Système intégré de gestion	—
18.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	19,3
19.	Contributions du personnel	31,7
	Total, rubriques 1 à 19	1 251,8
20.	Recettes provenant des contributions du personnel	(31,7)
	Total net	1 220,1
21.	Contributions volontaires en nature	—
	Total des ressources	1 220,1

Annexe II

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er FÉVRIER AU 31 MARS 1994

Renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Indemnité de subsistance (missions)

1. Les taux d'indemnité de subsistance en mission utilisés pour l'ensemble des prévisions de dépenses sont de 112 dollars pendant les 30 premiers jours et de 86 dollars par la suite.

2. Frais de voyage

2. Les frais de voyage des observateurs militaires et du personnel civil à destination et en provenance de la zone de la mission ont été estimés à 4 000 dollars en moyenne (pour un aller-retour sur une ligne régulière), ou 2 000 dollars pour un aller simple, en classe économique, ces montants comprenant l'indemnité pour excédent de bagages et pour l'envoi de bagages non accompagnés, l'indemnité de subsistance en voyage et les faux frais au départ et à l'arrivée.

3. Dépenses afférentes au personnel civil

3. Les prévisions de dépenses sont fondées sur un total de 12 personnes pour le personnel civil recruté sur le plan international (3 administrateurs, 7 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux) et de 6 agents locaux, comme il est indiqué à l'annexe III.

4. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York pour les administrateurs et les agents des services généraux et des coûts standard applicables aux opérations hors Siège pour les agents du Service mobile. Les traitements du personnel recruté sur le plan local ont été calculés sur la base d'un montant moyen net de 2 400 dollars par personne et par an.

5. Les dépenses correspondant aux traitements, aux dépenses communes de personnel, à l'indemnité de subsistance (missions) et aux contributions du personnel portent sur la période allant du 1er février au 31 mars 1994 (voir annexe IV). Au 1er février 1994, le personnel civil international comptait sept personnes dans la zone de la mission, cinq autres devant y être affectées entre cette date et le 31 mars 1994. Les montants indiqués comprennent également les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de trois personnes recrutées sur le plan international composant l'équipe technique que le Secrétaire général a dépêchée dans la zone de la mission le 6 février 1994.

4. Transports

6. Les dépenses concernant les réparations, l'entretien, les pièces de rechange, le carburant et les lubrifiants ainsi que l'assurance au tiers ont été calculées sur la base d'un parc de 19 véhicules appartenant aux Nations Unies.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des Etats-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) 117 100

7. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui aura été versée à 21 observateurs militaires du 1er février au 31 mars 1994, aux taux mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus. Dix-neuf de ces observateurs se trouvaient déjà dans la zone de la mission au cours de la période terminée le 31 janvier 1994; ils ont été rejoints par deux autres en mars 1994.

ii) Frais de voyage 34 000

8. Le montant prévu représente les frais de voyage aller de 17 observateurs, à raison de 2 000 dollars en moyenne par personne.

iii) Indemnité d'habillement 1 700

9. Le montant prévu correspond à l'indemnité d'habillement, au taux standard de 200 dollars par observateur militaire et par an.

b) Contingents . . . . . —

10. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant au contingent . . . . . —

11. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité . . . —

12. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

2. Personnel civil

a) Police civile . . . . . —

13. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international 82 200

14. Le montant prévu représente les traitements des membres du personnel international, dont la composition est indiquée à l'annexe IV. Il a été calculé à l'aide des coûts standard et en fonction des dates d'arrivée indiquées au paragraphe 5 ci-dessus.

ii) Traitements du personnel local 2 400

15. Le montant prévu représente les traitements de six agents recrutés localement, au taux moyen de 2 400 dollars par personne et par an (voir annexe IV).

iii) Consultants . . . . . —

16. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires . . . . . —

17. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel 69 100

18. Le montant prévu représente les dépenses communes de personnel afférentes aux 12 membres du personnel civil recruté sur le plan international et aux six agents locaux mentionnés à l'annexe IV. Il comprend également une prime de risque s'élevant à 600 dollars par mois pour le personnel international et à 15 % du traitement mensuel pour le personnel local.

vi) Indemnité de subsistance (missions) 51 400

19. Le montant prévu conformément à l'annexe IV est constitué en majeure partie de l'indemnité de subsistance en mission (47 000 dollars) qui doit être versée au personnel international aux taux indiqués au paragraphe 1 ci-dessus. Il comprend également l'indemnité de subsistance en mission payable pendant 13 jours aux trois personnes recrutées sur le plan international composant l'équipe technique qui s'est rendue dans la zone de la mission le 6 février 1994 (4 400 dollars).

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission 10 000

20. Le montant demandé représente les frais de voyage aller de cinq membres du personnel international.

viii) Autres frais de voyage 12 000

21. Le montant prévu représente les frais de voyage aller retour entre New York et la Géorgie des trois membres de l'équipe technique, à raison de 4 000 dollars par personne en moyenne.

c) Personnel contractuel international . . . . . —

22. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies . . . . . —

23. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

e) Personnel fourni par les gouvernements . . . . . —

24. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections . . —

25. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux . . . . . —

26. Aucun montant n'est prévu à ce titre jusqu'à la fin de mars. Actuellement, les locaux du siège de la Mission à Sukhumi sont fournis gratuitement par le gouvernement hôte.

b) Aménagement et rénovation des locaux 4 000

27. Le montant prévu concerne de petits aménagements et la rénovation du siège de la Mission, qui est en très mauvais état.

c) Fournitures d'entretien 1 000

28. Le montant prévu concerne les fournitures d'entretien nécessaires pour les locaux, à raison, en moyenne, de 500 dollars par mois.

d) Services d'entretien 2 000

29. Le montant prévu concerne les services d'entretien nécessaires pour les locaux, à raison de 1 000 dollars par mois.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 10 000

30. Le montant prévu concerne le carburant d'hiver pour les groupes électrogènes, à raison de 3 500 dollars par mois (soit 7 000 dollars), ainsi que les dépenses d'eau et d'électricité, à raison de 1 500 dollars par mois (soit 3 000 dollars).

f) Bâtiments préfabriqués . . . . . —

31. Aucun montant n'est prévu.

4. Réparations de l'infrastructure . . . . . —

32. Aucun montant n'est prévu.

5. Transports

a) Achat de véhicules 246 600

33. Le parc automobile proposé pour la Mission durant cette période compterait 19 véhicules appartenant à l'ONU, dont 10 ont précédemment été fournis d'urgence par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Sept autres véhicules ont été fournis par cette dernière et deux autres, gratuitement, par l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). Le montant prévu doit permettre de rembourser le coût effectif des 17 véhicules fournis par la FORPRONU. Les dépenses de fret seront couvertes au moyen de fonds précédemment alloués.

	Nombre	Coût unitaire	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Véhicules fournis par la FORPRONU			
Berline	1	13 000	13 000
Jeep 4 X 4	16	14 600	233 600
Total partiel			246 600
Véhicules fournis par l'APRONUC			
Pick-up à double cabine (gratuitement)	2	16 000	—
Total	19		246 600

b) Location de véhicules . . . . . —

34. Aucun montant n'est prévu.

c) Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien 2 400

35. Le montant prévu concerne cette catégorie de matériel et l'outillage non fongible qui sera utilisé dans toute la région de la Mission.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien 5 800

36. Le montant prévu concerne l'achat de pièces de rechange, les réparations et l'entretien des 19 véhicules appartenant à l'ONU, à raison, en moyenne, de 1 825 dollars par véhicule et par an.

e) Carburant et lubrifiants 9 200

37. Le montant prévu concerne les 19 véhicules appartenant à l'ONU, à raison, en moyenne de 7,50 dollars par véhicule et par jour, plus le coût des lubrifiants (800 dollars).

f) Assurance 1 300

38. Le montant prévu concerne l'assurance au tiers contractée pour les 19 véhicules, à raison de 400 dollars par véhicule et par an, pendant une période de deux mois.

6. Opérations aériennes . . . . . —

39. Aucun montant n'est prévu.

7. Opérations navales . . . . . —

40. Aucun montant n'est prévu.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions 98 100

41. Pour que la Mission s'acquitte de son mandat, il importe de la doter du matériel de transmissions et de communication par satellite ci-après :

	Nombre	Coût unitaire	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Matériel VHF :			
Radios mobiles	21	800	16 800
Talkies-walkies	30	500	15 000
Répéteurs	4	2 000	8 000
Matériel de satellite :			
Terminal VSAT/Bande KU PC de secteur	1	70 000	70 000
Matériel téléphonique :			
Minicentral téléphonique	2	2 000	4 000
Réseau téléphonique rural	1	8 000	8 000

	Nombre	Coût unitaire	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Matériel de télécopie :			
Télécopieur normal	1	4 000	4 000
Cryptographie	1	8 000	8 000
Total partiel			133 800
Fret, à raison de 12 %			16 100
Total			149 900
À déduire : matériel provenant de l'APRONUC :			
Radios mobiles	21	800	16 800
Talkies-walkies	30	500	15 000
Répéteurs	4	2 000	8 000
Minicentral téléphonique	2	2 000	4 000
Réseau téléphonique rural	1	8 000	8 000
Total, matériel provenant de l'APRONUC			(51 800)
Total			98 100

ii) Pièces de rechange et fournitures 15 300

42. Le montant prévu concerne les pièces de rechange nécessaires pour l'entretien du matériel de transmissions appartenant à l'ONU (13 700 dollars) et le fret (1 600 dollars).

iii) Matériel d'atelier et d'essai 89 600

43. Le montant prévu doit permettre d'acheter ce matériel et de l'outillage non fongible et de payer le fret :

	Nombre	Coût unitaire	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Analyseur de communications	2	15 000	30 000
Matériel d'essai de satellite	1	40 000	40 000
Outils divers et matériel d'essai			10 000
Total partiel			80 000
Fret, à raison de 12 %			9 600
Total			89 600

iv) Communications par réseaux commerciaux 43 200

44. Le montant prévu concerne l'utilisation de deux terminaux INMARSAT A, à raison de 21 600 dollars par terminal et par mois.

b) Contrat relatif au réseau principal . . . . . —

45. Aucun montant n'est prévu.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau . . . . . —

46. Aucun montant n'est prévu pour des achats durant cette période.

b) Équipement de bureau 12 900

47. Le montant prévu concerne l'achat (11 500 dollars) de l'équipement énuméré ci-dessous et le fret, à raison de 12 % (1 400 dollars).

	Nombre	Coût unitaire	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Petite photocopieuse	1	4 000	4 000
Très petite photocopieuse	1	2 000	2 000
Machine à écrire, électrique	3	800	2 400
Machine à écrire, manuelle	3	255	800
Petite déchiqueteuse	1	2 500	2 500
Total partiel			11 700
Fret, à raison de 12 %			1 200
Total			12 900

c) Matériel informatique 68 200

48. Le montant prévu concerne les achats proprement dits (59 300 dollars) et le fret (8 900 dollars).

	Nombre	Coût unitaire	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Ordinateurs de bureau	6	1 380	8 300
Ordinateurs portatifs	4	2 100	8 400
Unités d'alimentation non interruptible, 6 kVA	10	400	4 000
Imprimantes portatives	4	400	1 600
Imprimantes de bureau à jet	4	350	1 400
Imprimantes à jet à laser	2	1 400	2 800
Logiciel de mono-utilisateur	10	900	9 000
Éléments de connexion			23 800
Total partiel			59 300
Fret, à raison de 15 %			8 900
Total			68 200

d) Groupes électrogènes 7 800

49. La Mission a besoin de huit groupes électrogènes supplémentaires, que l'on prélèvera sur une mission existante. Le montant prévu ne concerne donc que le fret (7 800 dollars).

	Nombre	Coût unitaire	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Groupes électrogènes, 5 kVA	4	6 300	25 200
Groupes électrogènes, 50 kVA	4	10 000	40 000
Total partiel, groupes électrogènes			65 200
Fret, à raison de 12 %			7 800
Total			73 000
À déduire : matériel provenant de l'APRONUC :			
Groupes électrogènes, 5 kVA	4	6 300	25 200
Groupes électrogènes, 50 kVA	4	10 000	40 000
Total (à transférer)			(65 200)
Total (fret seulement)			7 800

e) Matériel d'observation . . . . . —

50. Aucun montant n'est prévu.

f) Citerne à essence et débitmètres . . . . . —

51. Aucun montant n'est prévu.

g) Matériel médical et dentaire . . . . . —

52. Aucun montant n'est prévu.

h) Équipement de logement . . . . . —

53. Aucun montant n'est prévu.

i) Équipements divers 2 000

54. Le montant prévu concerne les équipements non visés sous d'autres rubriques.

j) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . —

55. Aucun montant n'est prévu.

k) Matériel d'épuration d'eau . . . . . —

56. Aucun montant n'est prévu.

l) Pièces de rechange, réparations et entretien 2 500

57. Le montant prévu permettra d'acheter des pièces de rechange pour l'entretien et la réparation du matériel suivant : équipement de bureau (500 dollars), matériel informatique (1 000 dollars), équipements divers (1 000 dollars).

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes . . . . . —

58. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ii) Services contractuels 2 000

59. Le montant prévu doit couvrir les services de ramassage des ordures ménagères à raison de 300 dollars par mois (600 dollars) et les services de nettoyage, à raison de 700 dollars par mois (1 400 dollars).

iii) Services informatiques . . . . . —

60. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Services de sécurité . . . . . —

61. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Traitements et services médicaux 4 000

62. Le montant prévu correspond au coût des traitements et services médicaux assurés à l'extérieur, en attendant qu'une unité médicale soit créée sur place, à raison de 2 000 dollars par mois.

vi) Services d'entretien . . . . . —

63. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Demandes d'indemnité et règlements . . . . . —

64. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

viii) Dépenses de représentation 600

65. Le montant prévu doit couvrir le coût des réceptions organisées en l'honneur de représentants officiels et de hautes personnalités.

ix) Autres services divers 1 000

66. Le montant prévu doit couvrir le coût de services divers à raison de 1 000 dollars par mois.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 5 800

67. Le montant prévu doit couvrir le coût de la papeterie, notamment le papier pelure, le papier à écrire, le papier pour télécopieur et ordinateur, les rubans d'imprimante et autres articles.

ii) Fournitures médicales 39 900

68. Le montant prévu doit couvrir le coût des fournitures médicales et dentaires nécessaires pour équiper une ambulance et créer une unité médicale sur place.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 1 200

69. Le montant prévu correspond au coût de fournitures sanitaires telles que désinfectants et produits chimiques anticorrosion pour la plomberie et les sanitaires, ainsi qu'aux frais de nettoyage ordinaire.

iv) Abonnements . . . . . —

70. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Fournitures électriques . . . . . —

71. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Bâches pare-éclats pour véhicules . . . . . —

72. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et plaques d'inventaire 9 600

73. Le montant prévu permettra d'acheter des casques, des gilets pare-balles et des équipements militaires pour les observateurs militaires, y compris le fret, comme suit :

	Nombre	Coût unitaire	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Casques	17	121	2 100
Gilets pare-balles	17	350	5 900
Équipements militaires, observateurs militaires	17	35	600
Total partiel			8 600
Fret			1 000
Total			9 600

viii) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . —

74. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ix) Cartes d'état-major . . . . . —

75. Le montant prévu doit permettre d'acheter des cartes de la zone de la mission.

x) Intendance et magasins . . . . . —

76. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

11. Fournitures et services liés aux élections . . . . . —

77. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

12. Programmes d'information . . . . . —

78. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

13. Programmes de formation . . . . . —

79. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

14. Programmes de déminage . . . . . —

80. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . . —

81. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents . 34 000

82. Le montant prévu correspond aux frais de transport d'un véhicule médical appartenant à un contingent ainsi que des fournitures et du matériel médicaux nécessaires pour créer une unité médicale sur place.

b) Transport aérien militaire . . . . . —

83. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées 99 400

84. Le montant prévu correspond au coût du fret pour un vol de ravitaillement (50 000 dollars) et deux porte-conteneurs routiers (12 000 dollars), ainsi qu'aux coûts d'expédition et de dédouanement ne figurant à aucune autre rubrique (37 400 dollars).

17. Système intégré de gestion . . . . . —

85. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . . 19 300

86. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage du personnel civil dans la zone de la mission.

19. Contributions du personnel 31 700

87. Les dépenses de personnel apparaissent en chiffres nets à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les

émoluments bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . . (31 700)

88. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUG.

21. Contributions volontaires en nature . . . . . —

89. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

Annexe III

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 1994

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Prévisions de dépenses
1.	Dépenses afférentes au personnel militaire		
	a)	Observateurs militaires	
		Indemnité de subsistance (missions)	153,2
		Frais de voyage	—
		Indemnité d'habillement et d'équipement	—
		Total partiel	153,2
	b)	Contingents	—
	c)	Autres dépenses afférentes au personnel militaire	
		Matériel appartenant aux contingents	3,7
		Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	2,7
		Total partiel	6,4
		Total, rubrique 1	159,6
2.	Dépenses afférentes au personnel civil		
	a)	Police civile	—
	b)	Personnel international et personnel local	
		Traitements du personnel international	165,9
		Traitements du personnel local	3,6
		Consultants	—
		Dépenses communes de personnel	138,9
		Indemnité de subsistance (missions)	97,1
		Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	—
		Autres frais de voyage	4,0
		Total partiel	409,5
	c)	Personnel contractuel international	—
	d)	Volontaires des Nations Unies	—
	e)	Personnel fourni par les gouvernements	—
	f)	Personnel civil chargé d'observer les élections	—
		Total, rubrique 2	409,5
3.	Locaux/hébergement		
		Location de locaux	15,0
		Aménagement et rénovation des locaux	6,0
		Fournitures d'entretien	1,5
		Services d'entretien	3,0
		Éclairage, chauffage, énergie et eau	10,5
		Bâtiments préfabriqués	—
		Total, rubrique 3	36,0

		Prévisions de dépenses
4.	Réparations de l'infrastructure	—
5.	Transports	
	Achat de véhicules	—
	Location de véhicules	—
	Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien	3,6
	Pièces de rechange, réparations et entretien	9,1
	Carburant et lubrifiants	15,0
	Assurance	2,0
	Total, rubrique 5	29,7
6.	Opérations aériennes	—
7.	Opérations navales	—
8.	Transmissions	
	a) Éléments complémentaires	
	Matériel de transmissions	—
	Pièces de rechange et fournitures	11,8
	Matériel d'atelier et d'essai	—
	Communications par réseaux commerciaux	64,8
	Total partiel	76,6
	b) Contrat relatif au réseau principal	—
	Total, rubrique 8	76,6
9.	Matériel divers	
	Mobilier de bureau	—
	Équipement de bureau	—
	Matériel informatique	—
	Groupes électrogènes	—
	Matériel d'observation	—
	Citernes à essence et débitmètres	—
	Matériel médical et dentaire	—
	Équipement de logement	—
	Équipements divers	9,0
	Matériel pour la défense des périmètres	—
	Matériel d'épuration de l'eau	—
	Pièces de rechange, réparations et entretien	3,9
	Total, rubrique 9	12,9
10.	Fournitures et services	
	a) Services divers	
	Vérification des comptes	17,5
	Services contractuels	3,0
	Services informatiques	—
	Services de sécurité	—
	Services médicaux	3,0
	Services d'entretien	—
	Demandes d'indemnisation et règlements	—
	Dépenses de représentation	1,5
	Autres services divers	1,5
	Total partiel	26,5

		Prévisions de dépenses
b)	Fournitures diverses	
	Papeterie et fournitures de bureau	6,0
	Fournitures médicales	3,0
	Fournitures sanitaires et de nettoyage	1,8
	Abonnements	—
	Fournitures électriques	—
	Bâches pare-éclats pour véhicules	—
	Accessoires d'uniforme, drapeaux et plaques d'inventaire	—
	Matériel pour la défense des périmètres	—
	Cartes d'état-major	—
	Intendance et magasins	—
	Total partiel	10,8
	Total, rubrique 10	37,3
11.	Fournitures et services liés aux élections	—
12.	Programmes d'information	—
13.	Programmes de formation	—
14.	Programmes de déminage	—
15.	Aide au désarmement et à la démobilisation	—
16.	Fret aérien et de surface	
	Transport du matériel appartenant aux contingents	—
	Transport militaire aérien	—
	Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	124,1
	Total, rubrique 16	124,1
17.	Système intégré de gestion	18,5
18.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	34,8
19.	Contributions du personnel	63,6
	Total, rubriques 1 à 19	1 002,6
20.	Recettes provenant des contributions du personnel	63,6
	Total net	939,0
21.	Contributions volontaires en nature	—
	Total des ressources	939,0

Annexe IV

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 1994

Renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Indemnité de subsistance (missions)

1. Les taux d'indemnité de subsistance en mission utilisés pour l'ensemble des prévisions de dépenses sont de 112 dollars pendant les 30 premiers jours et de 86 dollars par la suite.

2. Frais de voyage

2. Les frais de voyage des observateurs militaires et du personnel civil à destination et en provenance de la zone de la mission ont été estimés à 4 000 dollars en moyenne pour un aller-retour sur une ligne régulière, ou 2 000 dollars pour un aller simple, en classe économique, ces montants comprenant l'indemnité pour excédent de bagages et pour l'envoi de bagages non accompagnés, l'indemnité de subsistance en voyage et les faux frais au départ et à l'arrivée.

3. Dépenses afférentes au personnel civil

3. Les prévisions de dépenses sont fondées sur un total de 12 personnes pour le personnel civil recruté sur le plan international (3 administrateurs, 7 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux) et de 6 agents locaux, comme il est indiqué à l'annexe V.

4. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York pour les administrateurs et les agents des services généraux et des coûts standard applicables aux opérations hors Siège pour les agents du Service mobile. Les traitements du personnel recruté sur le plan local ont été calculés sur la base d'un montant moyen net de 2 400 dollars par personne et par an.

5. Les dépenses correspondant aux traitements, aux dépenses communes de personnel, à l'indemnité de subsistance (missions) et aux contributions du personnel portent sur la période allant du 1er avril au 30 juin 1994 (voir annexe VIII).

4. Transports

6. Les dépenses concernant les réparations, l'entretien, les pièces de rechange, le carburant et les lubrifiants ainsi que l'assurance aux tiers ont été calculées sur la base d'un parc de 19 véhicules appartenant aux Nations Unies et d'un véhicule appartenant aux contingents.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) 153 200

7. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui sera versée à 21 observateurs militaires du 1er avril au 30 juin 1994, à raison de 112 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 86 dollars par jour par la suite.

ii) Frais de voyage . . . . . —

8. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iii) Indemnité d'habillement . . . . . —

9. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Contingents . . . . . —

10. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents 3 700

11. Le montant prévu servira à rembourser aux gouvernements une fraction du coût du matériel médical appartenant aux contingents qui a été mis à la disposition de la Mission à la demande de l'ONU.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité . . . 2 700

12. Le montant prévu est destiné à rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils pourraient être amenés à verser pour les membres de leurs contingents, en application des législations nationales, en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputable au service auprès de la Mission.

2. Personnel civil

a) Police civile . . . . . —

13. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Personnel international et personnel local . . . . . —

i) Traitements du personnel international 165 900

14. Le montant prévu représente les traitements des membres du personnel international, dont la composition est indiquée à l'annexe VIII. Il a été calculé à l'aide des coûts standard indiqués au paragraphe 4 ci-dessus.

ii) Traitements du personnel local 3 600

15. Le montant prévu représente les traitements de six agents recrutés localement, au taux moyen de 2 400 dollars par personne et par an (voir annexe VIII).

iii) Consultants . . . . . —

16. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires . . . . . —

17. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel 138 900

18. Le montant prévu représente les dépenses communes de personnel afférentes au personnel civil recruté sur le plan international et au personnel local, dont la composition est indiquée à l'annexe VIII. Il comprend également une prime de risques s'élevant à 600 dollars par mois pour le personnel international et à 15 % du traitement mensuel pour le personnel local.

vi) Indemnité de subsistance (missions) 97 100

19. Le montant prévu représente essentiellement l'indemnité de subsistance en mission (95 500 dollars) qui sera versée au personnel international aux taux indiqués au paragraphe 1 ci-dessus. Il comprend également l'indemnité de subsistance en mission payable pendant sept jours à un fonctionnaire de la classe D-2, au taux en vigueur à New York (1 600 dollars).

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission . . . . . —

20. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

viii) Autres frais de voyage 4 000

21. Le montant prévu représente le coût d'un voyage aller-retour entre New York et la Géorgie.

c) Personnel contractuel international . . . . . —

22. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies . . . . . —

23. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

e) Personnel fourni par les gouvernements . . . . . —

24. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections . . —

25. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux 15 000

26. Le montant prévu permettra de louer les locaux du siège de la mission à raison de 5 000 dollars par mois, à compter du 1er avril 1994.

b) Aménagement et rénovation des locaux 6 000

27. Le montant prévu concerne tous les locaux de la mission.

c) Fournitures d'entretien 1 500

28. Le montant prévu concerne tous les locaux de la mission, à raison, en moyenne, de 500 dollars par mois.

d) Services d'entretien 3 000

29. Le montant prévu est de 1 000 dollars par mois.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 10 500

30. Le montant prévu concerne le carburant pour les groupes électrogènes, à raison de 2 500 dollars par mois pendant les deux mois d'hiver (5 000 dollars) et de 1 000 dollars pour un mois d'été. Il concerne aussi les dépenses d'eau et d'électricité, à raison de 1 500 dollars par mois (soit 4 500 dollars).

f) Bâtiments préfabriqués . . . . . —

31. Aucun montant n'est prévu.

4. Réparations de l'infrastructure . . . . . —

32. Aucun montant n'est prévu.

5. Transports

a) Achat de véhicules . . . . . —

33. Aucun montant n'est prévu.

b) Location de véhicules . . . . . —

34. Aucun montant n'est prévu.

c) Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien 3 600

35. Le montant prévu concerne cette catégorie de matériel et l'outillage non fongible qui sera utilisé dans toute la région de la mission.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien 9 100

36. Le montant prévu concerne l'achat de pièces de rechange, les réparations et l'entretien : des 19 véhicules appartenant à l'ONU, à raison, en moyenne de 1 825 dollars par véhicule et par an; du véhicule appartenant à un contingent, à raison de 1 850 dollars par an.

e) Carburant et lubrifiants 15 000

37. Le montant prévu concerne les 19 véhicules appartenant à l'ONU et un véhicule appartenant à un contingent, à raison, en moyenne, de 7,50 dollars par véhicule et par jour, plus le coût des lubrifiants, à raison de 10 % des carburants.

f) Assurance 2 000

38. Le montant prévu concerne l'assistance au tiers contractée pour les 20 véhicules, à raison de 400 dollars par véhicule et par an.

6. Opérations aériennes . . . . . —

39. Aucun montant n'est prévu.

7. Opérations navales . . . . . —

40. Aucun montant n'est prévu.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmission . . . . . —

41. Aucun montant n'est prévu.

ii) Pièces de rechange et fournitures 11 800

42. Le montant prévu concerne les pièces de rechange et les fournitures nécessaires pour l'entretien du matériel de transmissions appartenant à l'ONU, à raison de 3 500 dollars par mois (soit 10 500 dollars) et de 12 % du fret (1 300 dollars).

iii) Matériel d'atelier et d'essai . . . . . —

43. Aucun montant n'est prévu.

iv) Communications par réseaux commerciaux 64 800

44. Le montant prévu concerne l'utilisation de deux terminaux INMARSAT A au siège de la mission et à Tbilisi, à raison de 21 600 dollars par mois pendant trois mois.

b) Contrat relatif au réseau principal . . . . . —

45. Aucun montant n'est prévu.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau . . . . . —

46. Aucun montant n'est prévu.

b) Équipement de bureau . . . . . —

47. Aucun montant n'est prévu.

c) Matériel informatique . . . . . —

48. Aucun montant n'est prévu.

d) Groupes électrogènes . . . . . —

49. Aucun montant n'est prévu.

e) Matériel d'observation . . . . . —

50. Aucun montant n'est prévu.

f) Citerne à essence et débitmètres . . . . . —

51. Aucun montant n'est prévu.

g) Matériel médical et dentaire . . . . . —

52. Aucun montant n'est prévu.

h) Équipement de logement . . . . . —

53. Aucun montant n'est prévu.

i) Équipements divers 9 000

54. Le montant prévu concerne les équipements non visés sous d'autres rubriques.

j) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . —

55. Aucun montant n'est prévu.

k) Matériel d'épuration d'eau . . . . . —

56. Aucun montant n'est prévu.

l) Pièces de rechange, réparations et entretien 3 900

57. Le montant prévu permettra d'acheter des pièces de rechange pour l'entretien et la réparation du matériel suivant : équipement de bureau (900 dollars), matériel informatique (1 500 dollars), équipements divers (1 500 dollars).

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes 17 500

58. Le montant prévu doit couvrir le coût de la vérification extérieure des comptes.

ii) Services contractuels 3 000

59. Le montant prévu doit couvrir les services de ramassage des ordures ménagères à raison de 300 dollars par mois (900 dollars) et les services de nettoyage à raison de 700 dollars par mois (2 100 dollars).

iii) Services informatiques . . . . . —

60. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Services de sécurité . . . . . —

61. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Traitements et services médicaux 3 000

62. Le montant prévu doit couvrir le coût des traitements et services médicaux qui ne peuvent être assurés dans la zone de la mission, à raison de 1 000 dollars par mois.

vi) Services d'entretien . . . . . —

63. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Demandes d'indemnité et règlements 1 500

64. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

viii) Dépenses de représentation 700

65. Le montant prévu doit couvrir le coût des réceptions organisées en l'honneur de représentants officiels et de hautes personnalités.

ix) Autres services divers 1 500

66. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services divers à raison de 500 dollars par mois.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 6 000

67. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la papeterie, y compris le papier pelure, le papier à écrire, le papier pour télécopieur et ordinateur, les rubans d'imprimante et autres articles.

ii) Fournitures médicales 3 000

68. Le montant prévu doit permettre d'acheter des fournitures médicales, y compris des vaccins de rappel.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 1 800

69. Le montant prévu correspond au coût de fournitures sanitaires telles que désinfectants et produits chimiques anticorrosion pour la plomberie et les sanitaires, ainsi qu'aux frais de nettoyage ordinaire, à raison de 600 dollars par mois.

iv) Abonnements . . . . . —

70. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Fournitures électriques . . . . . —

71. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Bâches pare-éclats pour véhicules . . . . . —

72. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et plaque d'inventaire . . . . . —

73. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

viii) Matériel pour la défense des périmètres . . . . . —

74. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ix) Cartes d'état major . . . . . —

75. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

x) Intendance et magasins . . . . . —

76. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

11. Fournitures et services liés aux élections . . . . . —

77. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

12. Programmes d'information . . . . . —

78. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

13. Programmes de formation . . . . . —

79. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

14. Programmes de déminage . . . . . —

80. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . . —

81. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents . —

82. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Transport aérien militaire . . . . . —

83. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées 124 100

84. Le montant prévu permettra de financer un vol de ravitaillement (50 000 dollars) et trois porte-conteneurs routiers à raison de 6 000 dollars chacun (18 000 dollars), ainsi que les coûts d'expédition et de dédouanement ne figurant sous aucune autre rubrique, à raison de 18 700 dollars par mois (56 100 dollars).

17. Système intégré de gestion 18 500

85. Le montant prévu correspond à la part proportionnelle du financement du système intégré de gestion pour 1994 qui revient à la MONUG.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 34 800

86. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage du personnel civil dans la zone de la mission.

19. Contributions du personnel 63 700

87. Les dépenses de personnel apparaissent en chiffres nets à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . . (63 700)

88. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, a été porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUG.

21. Contributions volontaires en nature . . . . . —

89. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

Annexe V

TABLEAU D'EFFECTIFS PROPOSÉ

1er février-30 juin 1994

Catégorie	Nombre de personnes
a) Personnel militaire	
Observateurs militaires	21
b) Personnel civil	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
D-2	1
P-5	0
P-4	1
P-3	1
Total partiel	3
Agents des services généraux et autres catégories	
Agents des services généraux	2
Agents du Service mobile	7
Total, personnel international	12
Agents locaux	6
Total	18

Annexe VI

PERSONNEL CIVIL ET DÉPENSES Y AFFÉRENTES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er FÉVRIER AU 31 MARS 1994

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales				
	Nombre de personnes	Nombre de mois	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Indemnité de subsistance (missions)	Prime de risque
Personnel international :										
D-2	1	2,0	104,6	42,1	45,3	17,4	7,0	7,5	5,6	1,2
P-4	1	0,6	77,1	30,6	28,8	3,9	1,5	1,4	2,0	0,4
P-3	1	2,0	64,1	25,4	21,5	10,7	4,2	3,6	5,1	1,2
Service mobile	4	2,0	49,6	47,3	19,1	33,0	31,5	12,7	20,3	4,8
Service mobile	1	1,7	49,6	47,3	19,1	7,0	6,7	2,7	5,3	1,0
Service mobile	2	0,3	49,6	47,3	19,1	2,5	2,4	0,9	2,4	0,4
Services généraux	1	2,0	35,7	14,2	13,3	5,9	2,4	2,2	5,1	1,2
Services généraux	1	0,6	35,7	14,2	13,3	1,8	0,7	0,7	1,2	0,4
Total partiel	12					82,2	56,4	31,7	47,0	10,6
Mission d'enquête (3 personnes)	—					0,0	0,0	0,0	4,4	0,0
Taux de vacance de postes						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total, personnel international	12					82,2	56,4	31,7	51,4	10,6
Agents locaux	6	12,0	2,4	1,8	0,0	2,4	1,8	0,0	0,0	0,3
Taux de vacance de postes						0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total, personnel local	6					2,4	1,8	0,0	0,0	0,3
Total général	18					84,6	58,2	31,7	51,4	10,9

Annexe VII

DÉFINITIONS D'EMPLOI SUCCINCTES POUR LE PERSONNEL CIVIL

Chef du Groupe d'observateurs militaires (D-2)

Est chargé du commandement et du contrôle des opérations sur le terrain, conformément au mandat confié à la Mission, tel qu'il a été défini et approuvé par le Conseil de sécurité.

Chef du service financier (P-4)

Sous la direction du Chef de l'administration, est chargé de l'administration générale des comptes de la Mission; met au point et établit les prévisions de dépenses relatives au programme; veille à l'application des règles de gestion financière.

Interprète (P-3)

Exerce les fonctions de chef interprète; évalue les qualifications d'interprètes locaux et formule des recommandations au sujet de leur recrutement.

Chef du service des transmissions (FS-6)

Supervise la mise en place, la gestion et la maintenance des systèmes de transmissions.

Technicien radio principal (FS-5)

Supervise l'entretien du matériel de transmissions de la Mission et les travaux de réparation nécessaires.

Technicien radio (FS-5)

Assure l'entretien du matériel de transmissions de la Mission et les travaux de réparation nécessaires.

Fonctionnaire d'administration (FS-5)

Gère le bureau régional à Sotchi, sous la direction du Chef de l'administration.

Chef des services généraux (FS-6)

Supervise la gestion des bâtiments et des services requis par la Mission pour les bureaux et les logements destinés au personnel de la Mission à Sukhumi, Ochamchira et Psou, et pour le bureau de liaison à Tbilissi; planifie, organise et surveille les services centraux, d'enregistrement, les services du courrier, des indemnisations, du contrôle des stocks et les services connexes.

Agent responsable de la valise diplomatique/des fournitures (FS-5)

Gère les stocks de fournitures locaux et organise la distribution des fournitures; s'assure que les fournitures sont stockées en quantité suffisante, en coordination avec le fonctionnaire chargé des achats.

Assistant (traitement électronique de l'information (GS-5)

Évalue les besoins de la Mission dans le domaine informatique et fait des recommandations sur l'achat de matériels et de logiciels. Fournit des conseils sur l'emploi et la gestion de ces matériels et logiciels.

Chef du service des transports (FS-6)

Supervise la gestion et l'utilisation des moyens de transport de la Mission.

Agent de sécurité (FS-5)

Évalue les besoins, établit des plans et fournit des conseils pour assurer la sécurité de la Mission sur le plan matériel et en ce qui concerne le personnel.

Assistant administratif (GS-5)

Exerce les fonctions de secrétaire et d'assistant administratif auprès du Chef du Groupe d'observateurs militaires.

Annexe VIII

PERSONNEL CIVIL ET DÉPENSES Y AFFÉRENTES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 1994

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales				
	Nombre de personnes	Nombre de mois	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Indemnité de subsistance (missions)	Prime de risque
Personnel international :										
D-2	1	3,0	104,6	42,1	45,3	26,1	10,5	11,3	7,8	1,8
P-4	1	3,0	77,1	30,6	28,8	19,2	7,6	7,2	8,2	1,8
P-3	1	3,0	64,1	25,4	21,5	16,0	6,3	5,3	7,8	1,8
Service mobile	5	3,0	49,6	47,3	19,1	62,0	59,1	23,8	39,1	9,0
Service mobile	2	3,0	49,6	47,3	19,1	24,8	23,6	9,5	16,6	3,6
Services généraux	1	3,0	35,7	14,2	13,3	8,9	3,5	3,3	7,8	1,8
Services généraux	1	3,0	35,7	14,2	13,3	8,9	3,5	3,3	8,2	1,8
Total, personnel international	12					165,9	114,1	63,7	95,5	21,6
Agents locaux	6	3,0	2,4	1,8	0,0	3,6	2,7	0,0	0,0	0,5
Total général	18					169,5	116,8	63,7	95,5	22,1